



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018/2019  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 4 avril 2019

Présidence : Mme Marie LEBLOND  
Secrétariat : Mme Inès BARKALLAH

Membres présents : Avec voix délibérative :

*La Direction :*

Mme Marie LEBLOND, Principale, M. Régis DANGREMONT, Principal Adjoint,  
Mme Sophie FOREST, Gestionnaire

*Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :*

M. Emmanuel PERRET, M. Pierre GRANDE, Mme Inès BARKALLAH

*Les représentantes des personnels administratifs et de service :*

Mme Elisabeth MARQUET, Mme Anne-Lise CHARBONNIER MARCHAIS

*Les Représentantes des parents d'élèves :*

Mme Laurence BOUFFLERS, Mme Dorothée WARLOUZET, M. LANTRAIN Ludovic

*Les représentants des instances ou personnes qualifiées :*

M. Philippe CHAUZAIN, Commune de Baugé en Anjou

*Les représentants des élèves :*

Melle DAVAINÉ Marie, Melle POIRRIER Loly

Membres invités : Mme DUARTE présente sans voix délibérative

Membres absents excusés : Mme AUZANNE , Mme CHENESSEAU, Mme MICHELLI, Mme BORDET,  
Mme FOUCHER LALANNE, M. Philippe CHALOPIN.

Le quorum de 13 étant atteint (14 personnes présentes), la séance est ouverte à 18h10  
Mme BARKALLAH Inès est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Conseil d'Administration :

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du Procès-verbal de la séance du

2. Organisation scolaire :

- Informations sur le règlement intérieur
- RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

3. Affaires financières :

- Conventions
- Compte financier 2018
- Remise gracieuse - Admissions en non valeur
- DBM : prélèvements sur fonds de réserves
- Choix de la Société TURBOSELF pour la gestion du service restauration
- Changement de tarif de la carte de self

4. Questions diverses

### III. AFFAIRES FINANCIERES

Mme la Gestionnaire explique ce qu'est le plan numérique. Suite aux questions des représentants des professeurs, elle rappelle l'utilisation faite des crédits informatiques et des achats faits par le Département sur les 2 dernières années dans le cadre de ce plan.

#### DELIBERATION N°3

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention « plan numérique » 2018 / 2024 avec le Conseil départemental de Maine-et-Loire

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

Mme la gestionnaire présente le compte financier 2018.

De nombreux investissements ont été réalisés en 2017 et continués en 2018, en puisant dans les fonds de réserve qui étaient importants fin 2016. Aujourd'hui, ce fonds de réserve se monte à 53 183,80€, il ne permet plus de gros investissements mais nous pouvons fonctionner sans problème. Elle répond ensuite aux questions des représentants des enseignants sur la répartition et l'utilisation des crédits pédagogiques. Elle rappelle l'augmentation des dépenses concernant la viabilisation (augmentation des tarifs énergétiques) et de maintenance (l'année 2018 a dû faire face à de grosses dépenses de réparation imprévues au budget du véhicule du collège). Par ailleurs, sur le SRH, la politique de l'établissement en faveur d'achats chez des producteurs locaux et bio a un coût assez élevé sur le prix de revient du repas, qui doit être compensé par la confection de plats peu chers une fois par semaine.

Mme la Principale : « Nous avons fait déjà ce constat au moment de la préparation du budget 2019. C'est pourquoi nous avons adopté un nouveau mode de prévisions des dépenses pédagogiques et nous avons vu avec le chef de cuisine comment réduire le prix de revient du repas. Aujourd'hui, les dépenses pédagogiques sont prévues pour 2019 et nous savons que nous pourrions prélever un peu sur le fonds de roulement si un nouveau projet se présentait en septembre ».

En juillet, avec les enseignants, nous allons préparer le budget concernant les dépenses pédagogiques pour 2020.

Mme la gestionnaire : « le prix de revient journalier du repas a été ramené à 1.70 € début 2019, contre 1.98 € en 2018, ce qui nous permettra de ne pas avoir à puiser dans les réserves en fin d'année 2019 ».

Mme l'agent comptable présente le rapport sur l'analyse financière du compte financier 2018.

#### DELIBERATION N°4

Le conseil d'administration adopte le résultat du compte financier 2018

Votants : 14

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 0

DELIBERATION N°5

Le conseil d'administration adopte l'intégration des résultats 2018

Votants : 14  
Pour : 14  
Abstention : 0  
Contre : 0

DELIBERATION N°6

Le conseil d'administration autorise les admissions en non valeur concernant 4 familles pour un montant total de 911.55 €

Votants : 14  
Pour : 14  
Abstention : 0  
Contre : 0

DELIBERATION N°7

Le conseil d'administration autorise la remise gracieuse concernant une famille partie sans laisser d'adresse pour un montant de 108.90 €

Votants : 14  
Pour : 14  
Abstention : 0  
Contre : 0

DELIBERATION N°8

Le conseil d'administration donne son accord pour le prélèvement de 1020.45 € sur le fonds de réserve du service restauration en compensation des admissions en non valeur et de la remise gracieuse

Votants : 14  
Pour : 14  
Abstention : 0  
Contre : 0

Le montant du fonds de roulement se monte, après prélèvement, à 49 152,79€ soit 47 jours de fonctionnement.

**- Choix de la Société TURBOSELF**

Mme la gestionnaire : « nous avons à l'essai pour cette année le système TURBOSELF avec une carte à puce par élève. Nous ne sommes pas entièrement satisfaits du système. Il y a eu plusieurs dysfonctionnements et le système de la carte coûte cher et ne semble pas adapté à nos collégiens. Ils la perdent et nous arrivons à un renouvellement d'un quart ce qui est trop onéreux.

Il faut donc réfléchir à un autre système – soit une carte avec un code barre moins chère – soit la biométrie ».

Mme la Principale : « nous en avons discuté et une autre possibilité s'offre à nous et va nous permettre de prendre un temps supplémentaire pour la décision. C'est un gros investissement et il nous faudra l'aide du département dans ce financement (Fonds Commun des Service d'Hébergement) ».

Mme la gestionnaire : « Nous allons contacter l'autre société (« Alise ») qui propose un système aussi d'un an à l'essai. Nous pourrions tester la biométrie ou rester sur un système de carte ».

Marie Davaine, représentante des élèves : « je connais des élèves d'un autre collège qui utilise la biométrie, ils disent que c'est bien, mieux que les cartes ».

M. Lantrain, représentant des parents : « pour le système biométrique, il faut s'assurer que les conditions d'hygiène soient bien respectées ».

Mme la gestionnaire : « à son arrivée, Mme la Principale a demandé à ce qu'un distributeur de solution hydro alcoolique soit installé à l'entrée du self. Cela fonctionne bien.

Je vais contacter les sociétés et voir ce qu'elles nous proposent. Nous aurons un an de plus pour nous décider ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h46.

Le secrétaire de séance  
Mme BARKALLAH Inès



Le Président  
Mme LEBLOND Marie

